



LOI n° 2021 - 021

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3) » conclu le 21 juillet 2021 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

EXPOSE DES MOTIFS

Suite à la requête du Gouvernement Malagasy, l'Association Internationale de Développement (IDA) lui a octroyé un prêt d'un montant de CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (150 000 000 USD) soit CINQ CENT SOIXANTE NEUF MILLIARDS CENT MILLIONS ARIARY (569 100 000 000 MGA) pour le financement du « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3) ».

OBJECTIF DU PROJET : Accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles de Madagascar à travers les secteurs Agrobusiness, Tourisme et Digital (régions Atsinanana, Vatovavy-Fitovinany, Atsimo Atsinanana et Analamanga).

Les composantes du projet sont les suivantes :

- Attirer et maintenir l'investissement privé et lever les principales contraintes pour soutenir la relance au niveau national ;
- Lever les contraintes à l'investissement privé et améliorer la compétitivité économique locale pour soutenir la reprise dans les Régions et Secteurs Cibles ;
- Soutenir la reprise et la croissance des PME et l'entrepreneuriat dans les Secteurs et Régions Cibles.

CONDITIONS FINANCIERES :

- Montant : 150 000 000 USD, équivalent à 569 100 000 000 MGA
- Durée totale de remboursement : 38 ans dont 6 ans de période de grâce
- Commission d'engagement : 0,5% par an sur le solde non décaissé
- Commission de service : 0,75% par an sur le solde retiré

DATE DE CLOTURE : 31 janvier 2027

Aux termes de l'Article 137, paragraphe II de la Constitution, « la ratification ou l'approbation des traités qui engagent les finances de l'Etat doit être autorisée par la loi ».

Tel est l'objet de la présente loi.



LOI n° 2021 - 021

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3) » conclu le 21 juillet 2021 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)

Le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté lors de leurs séances plénières, la loi dont la teneur suit :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du « Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3) » conclu le 21 juillet 2021 entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA), d'un montant de CENT QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (104 500 000 DTS), soit l'équivalent de CENT CINQUANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (150 000 000 USD).

Article 2- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 12 août 2021

LE PRESIDENT DU SENAT,

LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE,

RAZAFIMAHEFA Herimanana

RAZANAMAHASOA Christine Harijaona